

**Projet de garde et de dépôt fiduciaire de titres de l'OCRI – Annexe 1 – Exigences relatives aux dépositaires d'actifs numériques**

	Niveau	Dépositaire d'actifs jetonisés	Dépositaire de cryptoactifs de niveau 1	Dépositaire de cryptoactifs de niveau 2	Dépositaire de cryptoactifs de niveau 3	Dépositaire de cryptoactifs de niveau 4
	Pourcentage limite autorisé	100 %	100 %	100 %	75 %	40 %
<b>Capital minimum</b>	Canadien	Critère pour le lieu agréé de dépôt de titres	100 000 000 \$	10 000 000 \$	10 000 000 \$	10 000 000 \$
	Étranger	Critère pour le lieu agréé de dépôt de titres	150 000 000 \$	100 000 000 \$	100 000 000 \$	100 000 000 \$
<b>Infrastructure de calibre institutionnel</b>	Rapport SOC 2 (type 2) – Sécurité et disponibilité	x	x	x	x	x
	Rapport SOC 2 (type 2) – Confidentialité et intégrité du traitement	x	x	x		
	Attestation propre aux cryptoactifs – tous les services liés à la garde			x		
	Attestation propre aux cryptoactifs – Technologie de garde				x	
	Tests de pénétration indépendants			x	x	x

	Assurance externe à l'égard des contrôles de cybersécurité			x		
<b>Contrôles et assurance</b>	Procédures relatives au stockage des cryptoactifs	x	x	x	x	x
	Procédures relatives à la gestion des risques liés aux tiers et à la continuité des activités (déclarations)				x	
	Procédures relatives à la gestion des risques liés aux tiers et à la continuité des activités (assurance externe)			x		
	Assurance – biens + vols et détournements (autre couverture pour les portefeuilles froids)				x	x
	Assurance – biens + vols et détournements (tous les emplacements)	x	x	x		
<b>Contrôles juridiques et territoriaux</b>	Inscription – à titre de banque ou de société de fiducie	Critère pour le lieu agréé de dépôt de titres	x	x	x	x
	Convention de garde acceptable		x	x	x	x
	Insolvabilité/documents relatifs à la fiducie			x	x	x
	Surveillance réglementaire		x	x	x	

	Entente d'échange de renseignements à caractère réglementaire		x	x	x	
--	---	--	---	---	---	--